



Commune de Muriaux

AVIS OFFICIEL - Août 2021 / No 72

Assemblée communale ordinaire

Mardi 31 août 2021 à 20h00 à l'école des Emibois

Nous veillerons au respect des mesures sanitaires COVID-19

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver la dépense de Fr. 165'000.- pour la mise en conformité de la réserve incendie du secteur « Le Peuchapatte – Le Cerneux-Veusil » ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant, consolider l'emprunt.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2020 et voter les dépassements budgétaires.
4. Accepter l'adhésion de la commune de Muriaux au nouveau Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes (ZAFM), prendre connaissance et approuver son règlement d'organisation.
5. Statuer sur une demande du droit de cité.
6. Informations du Conseil communal sur divers dossiers.
7. Divers et imprévus.

Conseil communal Muriaux, le 05 août 2021

Le règlement mentionné au point 4 de l'ordre du jour sera déposée publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où il peut être consulté. Il sera également mise en ligne sur le site internet de la commune www.muriaux.ch sous la rubrique « Officiel / Règlements ». Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.